Commençons le reporting!

Modèle du rapport GRI Niveau C

Nom de l'organisation: _____

Rempli par :

Nom: _____

Position: _____

Courrier électronique: _____

Numéro de téléphone: _____

Après avoir compléter ce dossier, envoyez une copie à GRI :

Global Reporting Initiative
Boîte Postale 10039
1001 EA Amsterdam
Pays-Bas

Courriel : smeandsupplychain@globalreporting.org
Fax : +31 20 531 0031

Information concernant la numérotation: Toutes les sections dans les tableaux proviennent directement de la version originale des Lignes Directrices G3 en anglais et les numéros de référence originaux et numéros de page sont indiqués entre parenthèses. Le Lignes Directrices G3 sont gracieusement disponibles en différentes langues sur le site : www.globalreporting.org

© 2008 GRI

Tableau 1—Sur notre organisation

Profil

1. Stratégie et analyse

La présente section vise à donner une vue stratégique de haut niveau de la relation organisations-développement durable, contexte nécessaire à un reporting plus détaillé, selon d'autres sections des Lignes directrices. Bien que certaines informations puissent être reprises d'autres parties du rapport, cette section permet de donner davantage un aperçu des questions stratégiques qu'un simple résumé de contenu. La stratégie et l'analyse doivent faire l'objet de la déclaration mentionnée en 1.1(…)

1.1 Déclaration du décideur le plus haut placé de l'organisation (directeur général, président ou cadre dirigeant de même niveau, par exemple) sur la pertinence du développement durable pour l'organisation et sa stratégie.

Cette déclaration doit présenter la vision globale de l'organisation et sa stratégie à court terme, à moyen terme (par exemple 3 à 5 ans) et à long terme, notamment quant à la gestion des défis-clés associés à sa performance économique, environnementale et sociale. Elle doit porter sur :

- les priorités stratégiques et les questions-clés du développement durable à court terme, et notamment le respect des normes internationales et leur relation avec la stratégie et la réussite à long terme de l'organisation,
- les tendances plus larges, par exemple macroéconomiques ou politiques, qui affectent l'organisation et influent sur ses priorités en matière de développement durable,
- les événements, réalisations et échecs majeurs ayant marqué la période de reporting,
- les commentaires sur les performances comparées aux objectifs,
- une vision des principaux défis à relever par l'organisation et les objectifs fixés pour l'année suivante et pour les 3 à 5 années à venir,
- et d'autres aspects pertinents de l'approche stratégique de l'organisation. [**GRI G3**: p. 20]

© 2008 GRI

© 2008 GRI

2. Profil de l'organisation

2.1 Nom de l'organisation. [**GRI G3:** p. 21]

2.2 Principaux produits et/ou services et marques correspondantes [**GRI G3:** p. 21]

2.3 Structure opérationnelle de l'organisation, avec description des principales divisions, entités opérationnelles, filiales et coentreprises. [**GRI G3:** p. 21]

2.4 Lieu où se trouve le siège de l'organisation. [**GRI G3:** p. 21]

2.5 Nombre de pays où l'organisation est implantée et nom des pays où soit l'exploitation est majeure, soit les questions relatives au développement durable traitées dans le rapport s'avèrent particulièrement pertinentes. [**GRI G3:** p. 21]

2.6 Nature du capital et forme juridique. [**GRI G3:** p. 21]

2.7 Marchés où l'organisation opère avec répartition géographique, secteurs desservis et types de clients ou de bénéficiaires. [**GRI G3:** p. 21]

© 2008 GRI

Tableau 1: continue…

2.8 Taille de l'organisation et plus particulièrement :

- le nombre de salariés ;
- le chiffre d'affaires net (pour les organisations du secteur privé) ou les recettes net (pour les organisations du secteur public) ;
- le financement total, en séparant les dettes et les capitaux propres (pour les organisations du secteur privé) ;
- et la quantité de produits ou de services fournis. [**GRI G3:** p. 21]

2.9 Changements significatifs de la taille, de la structure de l'organisation ou de son capital au cours de la période de reporting comprenant :

- le lieu d'exercice des activités ou son évolution, avec l'ouverture, la fermeture ou l'extension de sites ;
- les modifications de la structure du capital social et autre formation de capital, préservation du patrimoine et autres changements (pour les organisations du secteur privé). [**GRI G3:** p. 21]

2.10 Récompenses reçues au cours de la période de reporting. [**GRI G3:** p. 21]

4. Gouvernance, engagements et dialogue

Gouvernance

4.1 Structure de gouvernance de l'organisation y compris les comités relevant du plus haut organe de gouvernance (conseil d'administration ou assimilé), responsables de tâches spécifiques telles que la définition de la stratégie ou la supervision de l'organisation. [**GRI G3:** p. 22]

© 2008 GRI

Tableau 1: continue…

4.2 Indiquer si le président du conseil d'administration (ou assimilé) est aussi un administrateur exécutif (et dans ce cas, indiquer ses fonctions dans l'organigramme de l'organisation et les raisons de cette disposition). [**GRI G3:** p. 22]

4.3 Pour les organisations ayant un système de conseil d'administration (ou assimilé) à organe unique, indiquer le nombre d'administrateurs indépendants et/ou non exécutifs. [**GRI G3:** p. 22]

4.4 Mécanismes permettant aux actionnaires et aux salariés de faire des recommandations ou de transmettre des instructions au conseil d'administration (ou assimilé).

Ce point inclut une référence aux processus concernant :

- l'utilisation des résolutions des actionnaires ou autres mécanismes permettant aux actionnaires minoritaires d'exprimer leur opinion devant le conseil d'administration (ou assimilé) ;
- l'information et la consultation des salariés sur les relations de travail avec les organes de représentation formelle tels que les comités d'entreprise, et représentation des salariés au sein du conseil d'administration (ou assimilé) de l'organisation.

Identifier les questions liées à la performance économique, environnementale et sociale, soulevées par le biais de ces mécanismes au cours de la période de reporting. [**GRI G3:** p. 23]

© 2008 GRI

Tableau 2—Sur notre rapport

3. Paramètres du rapport

Profil Du Rapport

3.1 Période considérée (par exemple exercice comptable, année calendaire) pour les informations fournies. [**GRI G3:** p. 21]

3.2 Date du dernier rapport publié, le cas échéant. [**GRI G3:** p. 21]

3.3 Cycle considéré (annuel, biennal, etc.). [**GRI G3:** p. 21]

3.4 Personne à contacter pour toute question sur le rapport ou son contenu. [**GRI G3:** p. 21]

Champ Et Perimetre Du Rapport

3.6 Périmètre du rapport (pays, divisions, filiales, installations en crédit-bail, coentreprises, fournisseurs, par exemple), voir pour plus amples informations le Protocole GRI sur le périmètre. [**GRI G3:** p. 22]

© 2008 GRI

Tableau 2: continue…

3.7 Indication des éventuelles limites spécifiques du champ ou du périmètre du rapport. [**GRI G3:** p. 22]

3.8 Principes adoptés pour la communication des données concernant les coentreprises, filiales, installations en crédit-bail, activités sous-traitées et autres situations susceptibles d'avoir une incidence majeure sur les possibilités de comparaison d'une période à l'autre et/ou d'une organisation à l'autre. [**GRI G3:** p. 22]

3.10 Explication des conséquences de toute reformulation d'informations communiquées dans des rapports antérieurs et des raisons de cette reformulation (par exemple fusions/acquisitions, modification de la période considérée, nature de l'activité, méthodes de mesure). [**GRI G3:** p. 22]

3.11 Changements significatifs, par rapport à la période couverte par les rapports antérieurs, du champ, du périmètre ou des méthodes de mesure utilisées dans le rapport. [**GRI G3:** p. 22]

© 2008 GRI

Tableau 3—Sur nos parties prenantes

4. Gouvernance, engagements et dialogue

Dialogue avec les parties prenantes

Les éléments d'information suivants se rapportent au dialogue avec les parties prenantes instauré par l'organisation pendant la période de reporting. Ces éléments ne se limitent pas au dialogue instauré dans le seul but de préparer un rapport de développement durable.

4.14 Liste des groupes de parties prenantes inclus par l'organisation.

Exemples de groupes de parties prenantes :

- les communautés ;
- la société civile ;
- les clients ;
- les actionnaires et les apporteurs de capitaux ;
- les fournisseurs ;
- et les salariés, autres travailleurs et leurs syndicats. [**GRI G3:** p. 24]

4.15 Base d'identification et sélection des parties prenantes avec lesquelles dialoguer. [**GRI G3:** p. 24]

© 2008 GRI

Tableau 4—Déterminer le contenu du rapport

3. Paramètres du rapport

Champ et perimetre du rapport

3.5 Processus de détermination du contenu du rapport et notamment :
- détermination du principe de pertinence ;
- définition des priorités à l'intérieur du rapport ;
- et identification des parties prenantes susceptibles d'utiliser le rapport. [**GRI G3:** p. 21]

© 2008 GRI

Tableau 5—Informations sur la performance

Informations sur la performance. Veuillez vérifier les Protocoles des Indicateurs GRI avant de remplir ce tableau.

Indicateur 1:

Performance:
Commentaires:

Indicateur 2:

Performance:
Commentaires:

Indicateur 3:

Performance:
Commentaires:

Indicateur 4:

Performance:
Commentaires:

Indicateur 5:

Performance:
Commentaires:

© 2008 GRI

Tableau 5: continue…

Indicateur 6:

Performance:
Commentaires:

Indicateur 7:

Performance:
Commentaires:

Indicateur 8:

Performance:
Commentaires:

Indicateur 9:

Performance:
Commentaires:

Indicateur 10:

Performance:
Commentaires:

© 2008 GRI

Tableau 6—Auto déclaration (Niveau d'application)

Niveau d'application du rapport	C	C+	B	B+	A	A+
Elements d'information requis — Informations G3 sur le profil — SORTANT	Rapport sur : 1.1 2.1 – 2.10 3.1 – 3.8, 3.10 – 3.12 4.1 – 4.4, 4.14 – 4.15	Vérification extérieure du Rapport	Rapport sur tous les critères mentionnés au niveau C plus : 1.2 3.9, 3.13 4.5 – 4.13, 4.16 – 4.17	Vérification extérieure du Rapport	Même critères que pour le niveau B	Vérification extérieure du Rapport
Informations G3 sur les pratiques d'approche managériale — SORTANT	Pas nécessaire		Informations sur l'approche managériale pour chaque catégorie d'indicateur		Approche managériale pour chaque catégorie d'indicateur	
Indicateurs de performance G3 et indicateurs de performance du supplément sectoriel — SORTANT	Renseignement d'un minimum de 10 indicateurs de performance, y compris au moins un dans les catégories économiques, sociales et environnementale		Renseignement d'un minimum de 20 indicateurs de performance, y compris au moins un dans les catégories économiques, sociales, environnementales, droits de l'Homme, emploi, relations sociales et travail décent, société et responsabilité de fait des produits		Renseignement de chaque indicateur de base G3 et indicateur du supplément sectoriel* en respectant le principe de pertinence soit : a) en rendant compte sur l'indicateur ou b) en expliquant la raison de son omission.	
	GRI REPORT SELF DECLARED					

* Supplément sectoriel dans la version finale

Niveau C d'Application GRI

Par le présent, je déclare que, d'après mes connaissances, ce rapport remplit les critères du Niveau C d'Application GRI.

Nom:_____

Position:_____

Date:_____

Signature:_____

© 2008 GRI

Tableau 7—Index du Contenu GRI

3. Paramètres du Rapport

Index du Contenu GRI

3.12 Ce tableau identifie les éléments d'information requis présents dans le rapport.

Identifiez les numéros de page ou les liens du site où les éléments suivants peuvent être trouvés:

Informations sur la Stratégie et le Profil

		Page
	Stratégie et analyse	
1.1	Déclaration par le décideur le plus haut placé	2
	Profil de l'organisation	
2.1	Nom de l'organisation	4
2.2	Marques principales, produits et/ou services	4
2.3	Structure opérationnelle de l'organisation	4
2.4	Lieu du siège de l'organisation	4
2.5	Nombre de pays où l'organisation est active	4
2.6	Régime de propriété et forme juridique	4
2.7	Marchés servies par l'organisation	4
2.8	Dimension de l'organisation de reporting	5
2.9	Changements significatifs pendant la période du reporting	5
2.10	Attributions reçues dans la période du reporting	5
	Paramètres du Rapport	
3.1	Période du reporting	7
3.2	Date du rapport précédent le plus récent	7
3.3	Cycle du reporting	7

© 2008 GRI

Tableau 7: continue…

3.4	Point de contact pour répondre aux questions	7
3.5	Processus pour définir le contenu du rapport	10
3.6	Limites du rapport	7
3.7	Des limites spécifiques sur la portée ou le limite du rapport	8
3.8	Base pour le reporting sur des coenterprises, des filiales, des équipements loués, des opérations externalisées et d'autres entités.	8
3.10	Explications de l'effet des déclarations réitérées d'informations fournies dans des rapports précédents et les motifs de ces déclarations réitérées.	8
3.11	Changements significatifs par rapport aux périodes de reporting précédentes	8
3.12	Contenu Index GRI	14
	Gouvernance, Engagements et Implication	
4.1	Structure de gouvernance de l'organisation	5
4.2	Indiquez si le Président de l'organe de gouvernance le plus élevé est aussi le responsable exécutif	6
4.3	Indiquez le nombre de membres indépendants de l'organe de gouvernance le plus élevé ainsi/ou les membres non exécutifs	6
4.4	Mécanismes pour les actionnaires et employés afin de fournir des recommandations ou directions à l'organe de gouvernance le plus important	6
4.14	Liste des groupes de parties prenantes impliquées par l'organisation	9
4.15	Base pour identifier et sélectionner des parties prenantes avec qui s'engager	9

© 2008 GRI

Tableau 7: continue…

10 Indicateurs de Performance GRI

Indicateur GRI Numéro	Description de l'Indicateur	Page
		11
		11
		11
		11
		11
		12
		12
		12
		12
		12

Email report directly to GRI!

Si vous avez besoin d'avoir plus d'informations, veuillez écrire à :

Nom:

Position:

Courrier électronique :

© 2008 GRI



Copyright et marques déposées

Ce document est protégé par un copyright du Global Reporting Initiative (GRI). Il peut être reproduit et distribué à titre d'information et/ou d'utilisation pour la préparation d'un rapport développement durable sans autorisation préalable du GRI. Il est toutefois interdit de le reproduire, le conserver, le traduire ou le transférer intégralement ou partiellement, sous quelque forme, sur quelque support (version électronique ou manuscrite, photocopie ou enregistrement) et à quelque autre fi n (cf. ci-dessus) que ce soit, sans autorisation écrite préalable du GRI. Global Reporting Initiative, le logo du Global Reporting Initiative, Lignes directrices pour le reporting développement durable et GRI sont des marques appartenant au Global Reporting Initiative.

Pour de plus amples informations sur le GRI et les lignes directrices pour le reporting développement durable, consultez le site Internet sur: www.globalreporting.org, info@globalreporting.org

© 2008 Global Reporting Initiative. Tous droits réservés..